



*Membre d'honneur
le Dalai-Lama*

Monsieur Christophe NOEL DU PAYRAT

Préfet

Préfecture de l'Allier

2 rue Michel de L'Hospital

CS 31649 – 03016 Moulins Cedex

Paris, le 10 juillet 2025

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je tiens à attirer toute votre attention sur le projet de Monsieur Aurélien Jeay d'implantation d'un bâtiment destiné au gavage des canards au lieu-dit Côte des Mentoux à Beaulon et sur lequel vous avez également dû être alerté par le collectif « Beaulon Respire ».

Soucieux de préserver leur cadre de vie, ses membres - résidant en majorité dans un rayon de moins de 2 km du site - se sont mobilisés dès le mois d'avril lors de la présentation dudit projet. Leur objectif est clair : il ne s'agit pas de s'en prendre aux agriculteurs mais bel et bien de défendre la qualité de leur environnement et de dénoncer l'atteinte sérieuse portée au bien-être animal. La Fondation Brigitte Bardot y souscrit naturellement et ne peut se résoudre à garder le silence face à la cruauté inqualifiable générée par la technique du gavage.

Bien qu'interdit dans plus de seize pays, la France s'entête en toute connaissance de cause, malgré les souffrances ignobles subies par les palmipèdes, à avoir recours au gavage pour la production de foie gras. Cela en totale contradiction avec la directive européenne 98/58/CE de 1998 sur la protection des animaux dans les élevages qui dispose qu'« *aucun animal n'est alimenté ou abreuvé de telle sorte qu'il en résulte des souffrances ou des dommages inutiles* ».

Certes, la protection de notre patrimoine est fondamentale, mais elle ne doit pas arriver à pousser l'Homme dans les plus bas retranchements de la violence. En 2025, il est tout simplement inacceptable que des animaux soient victimes d'un harcèlement alimentaire d'une violence inouïe. Une violence qui, avant de conduire à la mort, engendre de multiples conséquences sur leur foie comme l'hypertrophie. L'organe peut alors atteindre jusqu'à dix fois sa taille normale ! À l'heure où 9 Français sur 10 jugent la cause animale importante et où 6 Français sur 10 sont favorables à l'interdiction du gavage, la France devrait suivre l'exemple de la majorité des pays européens et dans le monde en interdisant cette pratique.

Monsieur le Préfet, ce projet de canarderie contribuera à garder notre beau pays dans une forme d'illégalité qui n'est plus acceptable.

Enfin, j'ai noté que la commune de Beaulon comptait sur son territoire plusieurs sites classés Natura 2000. Aussi, je ne doute pas un seul instant que vous veillerez à ce que ce projet n'y porte pas atteinte et que vous prendrez la seule et bonne décision qui s'impose tant pour le bien-être animal que pour l'image du département dont vous avez la charge : vous y opposer et parvenir à l'annulation du permis de construire.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à mon courrier, veuillez croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments respectueux.

Adriana Oancea Negro

Directrice des affaires publiques et internationales

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

fbf@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr